

Présents : Claire ROUSSEL, José HERBET, Jeannine BENOIT, Lysiane CAPON, Antony DELVILLE, Colette ROUSSEAU, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Lionel HERBET, Magali LÉGER, Catherine BATICLE, Jean-Paul PIERRE, Gérald BRÉZIN

Absents avec pouvoir : Jérôme COURMONT à Lionel HERBET, Laurence BÉCUE à Jeannine BENOIT

Rénovation éclairage public résidence Le Chardonnet

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de remplacement des candélabres résidence le Chardonnet ; en effet, ces derniers sont vétustes et désormais l'éclairage vers le haut est proscrit par la législation. Il présente à cet effet deux devis, soit :

- Société Heudron Dauphin :3 960 € HT
- Fédération départementale d'énergie de la Somme :12 006 € TTC (dont 7562 € à la charge de la commune).

À l'unanimité, les membres de l'assemblée donnent leur accord de principe concernant ces travaux et décident de choisir l'entreprise Heudron Dauphin afin de réaliser les travaux

Construction des garages rue du marais : choix de l'entreprise

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation de 6 garages rue du marais et présente à cet effet quatre devis, soit :

- Ets DELAPLACE :72 224,40 € HT
- Ets NS-GUILBERT :71 128,13 € HT
- Ets DHEILLY :63 280 €
- Ets P2M :59 790 €

À l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise P 2 M pour la réalisation des six garages. Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année ; c'est la même entreprise qui avait réalisé la première tranche de construction des garages et qui nous avait donné entière satisfaction quant au travail réalisé et au bon état des ouvrages presque 10 ans après leur construction.

Tarifs périscolaires et du mercredi

Monsieur le maire rappelle les termes de la précédente réunion au cours de laquelle avait été décidée une modification quant à l'accueil périscolaire du mercredi et propose à l'assemblée de modifier les tarifs applicables à compter du 4 novembre 2019, date à laquelle est intervenu le changement, soit :

Lundis, mardis, jeudis et vendredis :

selon trois tranches de Quotient Familial : <446 ; 446 < QF < 900 et QF > 900

- Jusqu'à 17h30 : Activités périscolaires0,80 € ; 0,90 € et 1,00 € selon QF
- Jusqu'à 18h10 : Garderie :1,00 € ; 1,20 € et 1,40 € selon QF
- Jusqu'à 18h30 : Garderie :1,40 € ; 1,60 € et 1,80 € selon QF

Mercredis :

- Journée complète avec repas.....7,00 € ; 8,00 € et 9,00 €
- Journée complète sans repas.....5,00 € ; 6,00 € et 7,00 €
- Matin ou après-midi avec repas.....5,00 € ; 5,50 € et 6,00 €
- Matin ou après-midi sans repas.....3,00 € ; 3,50 € et 4,00 €

Renouvellement de baux :

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au renouvellement de trois baux de logements au presbytère et rue des Chanoines arrivant à échéance prochainement, soit :

- DUFLOT Nicolas au 30/11/2019 ; loyer450 €
- HÉNOCQUE Clément au 14/12/2019 ; loyer300 €
- HARLÉ Francis : au 02/12/2019 ; loyer :440 €

Le conseil municipal décide de reconduire les baux aux intéressés pour une durée de trois ans avec un montant de loyer tel que défini ci-avant et autorise le maire à signer la convention de location.

Abandon des sommes dues à l'entreprise SALOMON GRIFFOIN

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente réunion au cours de laquelle était évoqué le souci rencontré avec l'entreprise SALOMON GRIFFOIN avec la non fourniture des documents permettant de clôturer le marché des logements du presbytère ainsi que la non réalisation de certains travaux pour la construction du relais d'assistants maternels et la non fourniture des documents.

Le CCAP contresigné par l'entreprise rend obligatoire la fourniture de documents nécessaires à la clôture du marché, notamment le Décompte général et définitif émis par l'entreprise, les procès verbaux de réception des travaux signés par l'entreprise.

Ces obligations ont été rappelées à l'entreprise à maintes reprises par les maîtres d'œuvre respectivement Pascal BRASSART pour les logements et Dominique COUROUBLE pour le RAM ainsi que par mail du maître d'ouvrage du 7 octobre 2019 (copie adressée également au mandataire judiciaire) laissant à l'entreprise jusqu'au 31 octobre pour régulariser la situation ; aucune prise de contact n'a été effectuée et aucun document n'a été fourni.

Concernant le relais d'assistants maternels, les travaux sont inachevés concernant le lot menuiseries intérieures, le maître d'ouvrage se voyant dans l'obligation de mandater une autre entreprise afin de terminer les travaux.

Dans ces conditions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de clôturer les trois marchés et d'abandonner les sommes restant dues à l'entreprise SALOMON GRIFFOIN, soit :

- logements presbytère :8 397,95 €
- logements presbytère tranche 2 :742,77 €
- construction du RAM, lot peinture :684,87 €
- construction du RAM, lot menuiseries intérieures :11 671,02 €

Décision budgétaire modificative commune

Les membres du conseil municipal votent la décision budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement :

- Dépenses :
 - 2135-390 logements presbytère 2e tranche+ 2550,00 €
- Recettes :
 - 2111 cession terrain valeur comptable2 000,48 €
 - 92 plus value cession gare.....549,52 €
 - Total.....2 550,00 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses :
 - Opérations d'ordre budgétaire :
 - 675 valeur comptable immo cédées2 000,48 €
 - 676 plus value sur immo cédées.....549,52 €
- Recettes :
 - 775 cessions d'immobilisations.....2 550,00 €

Encaissement de chèques :

- 141 € des AMP concernant un remboursement sur sinistre du panneau « cédez le passage » au rond-point.
- 335,63 € des AMP concernant un remboursement sur sinistre d'un pneu de tracteur.

Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2020 pour le SIVU de voirie et le SIVOS de PICQUIGNY

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de pouvoir régler les cotisations au SIVOS et au SIVU voirie de Picquigny avant le vote du budget 2020 qui représente 25 % de la dépense inscrite au budget primitif de l'exercice 2019, soit :

- Pour le SIVOS : 12 580 €
- Pour le SIVU Voirie : 9278,65 € en cotisation ordinaire et 8086,37 € en cotisation extraordinaire.

Concernant le SIVU de voirie des travaux sont demandés pour 2020 :

- Agrandissement du parking Cavée d'Airaines
- Réfection de l'assainissement pluvial rue des 4 Moulins
- Réaménagement voirie rue Philippe Ermenault
- Voir aussi pour le Chemin du bois de la Vigne

Communications diverses :

- Un conseil d'école a eu lieu le 7 novembre ; ce dernier s'est bien passé ; il a été décidé au lieu et place de la classe de neige d'organiser un voyage de 4 jours avec visite des châteaux de la Loire et visite du parc animalier de Beauval.
- Carte de remerciements de la fille de M. BAILLEUX pour la stèle implantée Chemin de Halage
- Beaucoup de manifestations sont à venir : repas téléthon (6 décembre), repas des aînés (8 décembre), repas Beaujolais (23 novembre), bourse aux jouets (17 novembre), marché de Noël (14 et 15 décembre), concert de Noël à la collégiale (15 décembre).